

# **Statistiques sur la criminalité au Nouveau-Brunswick pour 2010**

## **Statistiques sur la criminalité au Nouveau-Brunswick pour 2010**

Publié par :

Ministère de la Sécurité publique  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H1  
Canada

Janvier 2012

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sommaire statistique	2
Aperçu de la criminalité	3
Infractions violentes	4
Infractions liées aux biens	5
Autres infractions	6
Infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies	7
Infractions liées à la drogue	8
Tableau 1 : Infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies et aux drogues prévues au <i>Code criminel</i> déclarées par la police – N.-B.	9
Tableau 2 : Indice de gravité de la criminalité	10
Tableau 3 : Indice de gravité des crimes chez les jeunes	10
Notes au sujet des données	11
Facteurs influençant les statistiques sur la criminalité fournies par les services de police	12
Références	13

## SOMMAIRE STATISTIQUE

- En 2010, le taux global de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 55 infractions pour 1 000 habitants, soit une diminution de 2,3 % qui représente le plus faible taux depuis quatre ans.
- En 2010, l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) au Nouveau-Brunswick était de 69, soit un taux de 3 % inférieur à l'IGC de 2009 et de 17 % inférieur à l'IGC national de 82,7.
- Le nombre d'infractions violentes a diminué de 1,7 % en 2010, réduisant ainsi de 2 % le taux de crimes violents (15,1 infractions pour 1 000 habitants).
- En 2010, le taux de crimes violents au Nouveau-Brunswick était plus élevé que le taux national (12,8 infractions pour 1 000 habitants).
- L'Indice de gravité des crimes violents au Nouveau-Brunswick était de 68,4, soit le deuxième plus faible taux au Canada, en baisse de 5 % par rapport à l'année précédente.
- Les infractions liées aux biens ont diminué de 1,6 % en 2010, réduisant ainsi de 1,9 % le taux de crimes contre les biens qui est passé à 32,8 infractions pour 1 000 habitants, ce qui constitue le plus faible taux de crimes contre les biens depuis quatre ans.
- L'Indice de gravité des crimes sans violence au Nouveau-Brunswick était de 69,2, soit le deuxième plus faible taux au Canada en 2010, en baisse de 1 % par rapport à l'année précédente.
- Des diminutions ont été signalées dans toutes les catégories « d'autres crimes » en 2010, sauf celle de la pornographie juvénile qui est demeurée inchangée depuis 2009. Le nombre total d'autres infractions a diminué en parallèle de 4,8 % en 2010, passant à 7 infractions pour 1 000 habitants.
- Le nombre d'infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies a augmenté de 8,3 % en 2010, passant à 3,5 infractions pour 1 000 habitants, soit 40 % de plus que le taux national de 2,5 infractions pour 1 000 habitants.
- Les infractions liées à la drogue ont augmenté de 10,4 % en 2010, passant à 2,8 infractions pour 1 000 habitants. La moitié des crimes liés à la drogue étaient des infractions liées à la possession et 70 % étaient des infractions liées au cannabis.
- En 2010, l'Indice de gravité des crimes chez les jeunes au Nouveau-Brunswick était de 97,6, soit une diminution de 14 % par rapport à l'année précédente. Il était toutefois 8 % plus élevé que l'indice de 90,5 pour le Canada en 2010.
- En 2010, le Nouveau-Brunswick était troisième pour ce qui est du plus faible indice de gravité des crimes violents chez les jeunes à 68,7, en baisse de 24 % depuis 2009, et 27 % de moins que l'indice national de 93,7.
- L'Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes du Nouveau-Brunswick était de 119,5 en 2010, en baisse de 10 % par rapport à 2009, mais 36 % de plus que l'indice de 88 pour le Canada.

## APERÇU DE LA CRIMINALITÉ

En 2010, 41 320 infractions prévues au *Code criminel* ont été commises (en excluant les infractions au code de la route) au Nouveau-Brunswick, soit une diminution de 2 % par rapport aux 42 171 infractions signalées en 2009. Le tableau 1 à la page 9 indique les fluctuations relatives aux crimes particuliers au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010.

Comme l'indique la figure 1, 60 % des infractions étaient des crimes contre les biens; 27 % étaient des crimes contre la personne et 13 % étaient d'autres infractions non violentes prévues au *Code criminel*.

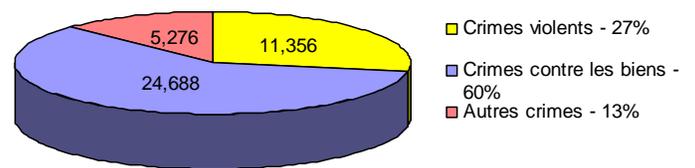
En 2010, le taux global de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 55 infractions pour 1 000 habitants, soit une diminution de 2,3 % par rapport aux 56,3 infractions pour 1 000 habitants signalées l'année précédente. Entre 2008 et 2009, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick a diminué de 1,3 %. Le taux national de criminalité était de 61,5 infractions pour 1 000 habitants en 2010.

En 2010, l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) national s'élevait à 82,7, tandis que celui du Nouveau-Brunswick était de 69, en baisse de 3 % par rapport à 2009. Le Nouveau-Brunswick s'est classé troisième pour ce qui est de la plus faible gravité de la criminalité dans les provinces et les territoires du Canada en 2010, étant devancé seulement par l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario. Toutefois, le Nouveau-Brunswick était deuxième au Canada pour ce qui est du plus faible indice de gravité des crimes violents, soit 68,4 (en baisse de 5 % par rapport à l'année précédente) et du plus faible indice de gravité des crimes sans violence, soit 69,2 (en baisse de 1 % par rapport à 2009). En 2010, l'Indice national de gravité des crimes violents était de 88,9 et celui des crimes sans violence était de 80,3, comme l'indique le tableau 2 à la page 10.

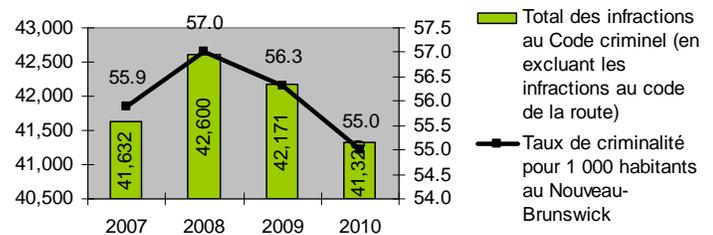
En 2010, l'Indice national de gravité des crimes chez les jeunes était de 90,5 et celui du Nouveau-Brunswick était de 97,6, en baisse de 14 % depuis 2009. Le Nouveau-Brunswick s'est classé au sixième rang pour ce qui est de la plus faible gravité des crimes chez les jeunes dans les provinces et les territoires du Canada en 2010, et au troisième rang pour ce qui est du plus faible indice de gravité des crimes violents chez les jeunes au Canada, soit 68,7, en baisse de 24 % par rapport à l'année

précédente. L'Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes dans la province était le septième plus faible au Canada, soit 119,5, en baisse de 10 % par rapport à 2009. En 2010, l'Indice national de gravité des crimes chez les jeunes était de 93,7 et celui des crimes sans violence chez les jeunes était de 88. Voir le tableau 3 à la page 10 pour les valeurs provinciales, territoriales et nationales de l'IGC.

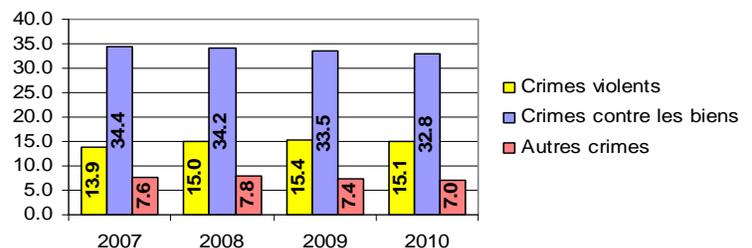
**Figure 1. Infractions au *Code criminel* au Nouveau-Brunswick, 2010**



**Figure 2. Nombre et taux des infractions au *Code criminel* (en excluant les infractions au code de la route) au Nouveau-Brunswick de 2010**



**Figure 3. Taux de criminalité au N.-B. par 1 000 habitants par catégorie, 2007-2010**



## INFRACTIONS VIOLENTES

Les infractions violentes comprennent, entre autres, les homicides, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles, les voies de fait, les infractions liées aux armes à feu, les vols qualifiés, les séquestrations ou enlèvements et les affaires d'enlèvement.

En 2010, 11 356 infractions violentes ont été commises au Nouveau-Brunswick, soit une diminution de 1,7 % (-195 incidents) par rapport aux 11 551 infractions violentes signalées en 2009. Le nombre d'infractions violentes en 2009 a augmenté de 3,1 % par rapport à 2008 alors que 11 208 crimes violents ont été signalés à la police.

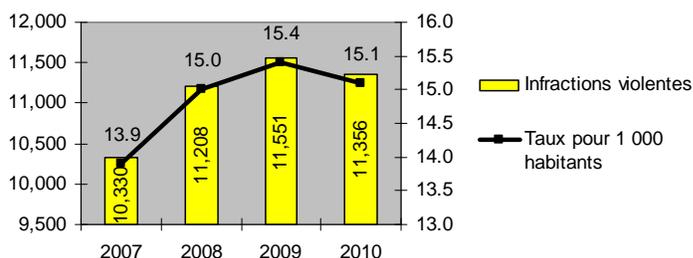
En 2010, le taux de crimes violents était de 15,1 infractions pour 1 000 habitants au Nouveau-Brunswick, soit une diminution de 2 % par rapport à l'année précédente alors que le taux de crimes violents était de 15,4 infractions. Le taux de crimes violents au Canada était de 12,8 infractions pour 1 000 habitants en 2010.

Entre 2009 et 2010, les taux ont augmenté pour les crimes suivants : tentatives de meurtre (+40 %), autres infractions causant la mort (+50 %), agressions sexuelles de niveau 1 (+5,4 %), infractions sexuelles contre les enfants (+36,2 %), voies de fait contre un agent de la paix (+58,5 %), infractions liées aux armes à feu (+72,2 %), séquestrations ou enlèvements (+9,3 %), harcèlement criminel (+9,3 %) et appels téléphoniques harcelants ou menaçants (+9,4 %). Les taux ont diminué pour les crimes suivants : homicides (-25 %), agressions sexuelles de niveau 3 (-100 %), agressions sexuelles de niveau 2 (-25 %), voies de fait de niveau 3 (-1,8 %), voies de fait de niveau 2 (-15,8 %), voies de fait de niveau 1 (-2,9 %), autres cas de voies de fait (-35,7 %), vols qualifiés (-27,9 %), affaires d'enlèvement (-60 %), menaces (-3,6 %) et autres infractions avec violence (-40,9 %).

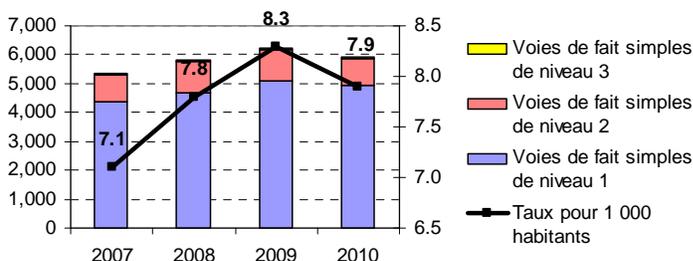
Plus de la moitié (52 %) des crimes violents signalés au Nouveau-Brunswick en 2010 étaient des voies de fait (de niveaux 1, 2 et 3), soit 5 923 cas de voies de fait, en baisse de 5,2 % par rapport aux 6 247 cas signalés en 2009. Le taux de voies de fait a diminué de 5,1 %, passant de 8,3 en

2009 à 7,9 infractions pour 1 000 habitants en 2010. Les voies de fait simples ou les voies de fait de niveau 1 sont la forme d'agression la moins grave mais la plus souvent signalée. Les cas de voies de fait simples représentent 84 % de toutes les voies de fait signalées en 2010 (4 946 incidents), soit une diminution de 2,9 % par rapport à 2009.

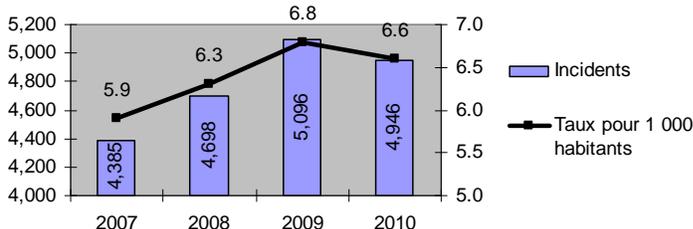
**Figure 4. Nombre et taux de crimes violents au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 5. Nombre et taux de voies de fait simples au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 6. Nombre et taux de voies de fait simples de niveau 1 au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



## INFRACTIONS LIÉES AUX BIENS

Les crimes contre les biens comprennent les catégories d'infractions suivantes : vols, vols de véhicules à moteur, possession d'objets volés, introductions par effraction, incendies criminels, méfaits, fraudes, vols d'identité et fraudes d'identité.

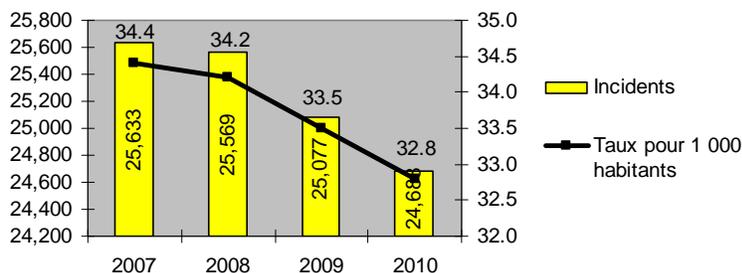
En 2010, 24 688 infractions liées aux biens ont été signalées au Nouveau-Brunswick, soit une diminution de 1,6 % (-389 incidents) par rapport aux 25 077 infractions signalées en 2009. Le nombre de crimes contre les biens avait diminué de 1,9 % en 2009 par rapport à 2008 alors que 25 569 infractions liées aux biens ont été signalées à la police.

En 2010, le taux de crimes contre les biens au Nouveau-Brunswick était de 32,8 infractions pour 1 000 habitants, soit une diminution de 1,9 % par rapport à l'année précédente alors qu'il était de 33,5. En 2010, le taux national de crimes contre les biens était de 38,5 infractions pour 1 000 habitants.

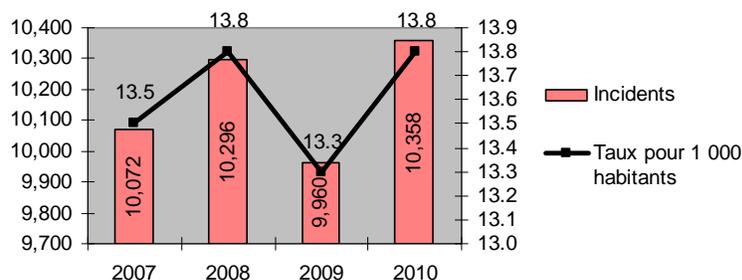
En 2010, le taux de chaque catégorie de crimes contre les biens a diminué sauf pour les introductions par effraction (+4,7 %) et les vols (+4 %). Les vols représentaient 42 % de tous les crimes contre les biens et 25 % de toutes les infractions prévues au *Code criminel*. Au total, 10 358 vols ont été signalés à la police, soit 13,8 infractions pour 1 000 habitants. Le taux de vols a augmenté de 3,8 % entre 2009 et 2010. Les vols de moins de 5 000 \$ représentaient 98 % de tous les vols commis (10 116 infractions) et ceux de plus de 5 000 \$ représentaient l'autre tranche de 2 % (242 infractions).

Les méfaits, qui représentaient 29 % de tous les crimes contre les biens en 2010, étaient le deuxième type de crimes les plus fréquents signalés au Nouveau-Brunswick. Cette année-là, 7 112 méfaits ont été signalés à la police, soit une diminution de 9 % par rapport aux 7 816 infractions signalées en 2009. Le taux de méfaits pour 1 000 habitants était de 9,5 en 2010, soit 9,3 % de moins que le taux de 10,4 en 2009.

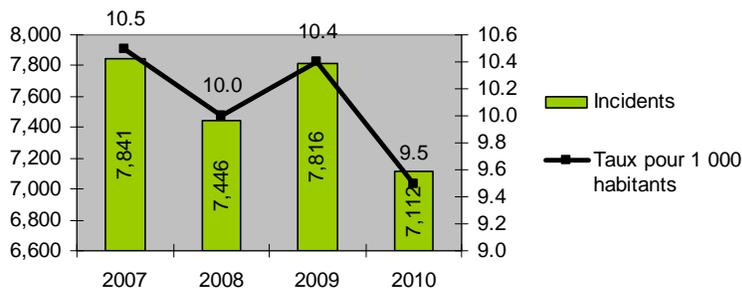
**Figure 7. Nombre et taux de crimes contre les biens au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 8. Nombre et taux de vols au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2009**



**Figure 9. Nombre et taux d'infractions de méfait au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



## AUTRES INFRACTIONS

Les infractions prévues au *Code criminel* qui ne sont ni violentes ni liées aux biens sont classées comme d'autres crimes qui comprennent la contrefaçon, les infractions liées aux armes, la pornographie juvénile, la prostitution, le fait de troubler la paix, les infractions contre l'administration de la justice et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

En 2010, 5 276 autres crimes ont été signalés au Nouveau-Brunswick, soit une diminution de 4,8 % (-267 incidents) par rapport aux 5 543 infractions signalées en 2009. Le nombre d'autres crimes en 2009 avait diminué de 4,8 % par rapport à 2008 alors que 5 823 autres crimes ont été signalés à la police.

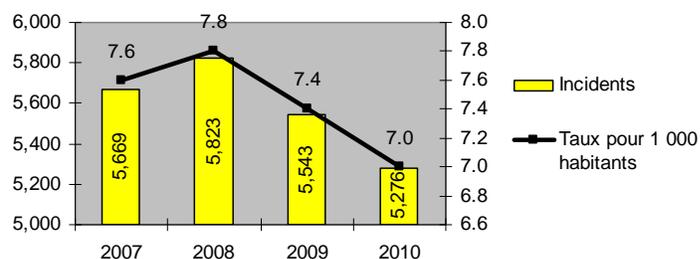
En 2010, le taux d'autres crimes était de 7 infractions par 1 000 habitants au Nouveau-Brunswick, soit une diminution de 5,1 % par rapport à l'année précédente alors que le taux d'autres crimes était de 7,4 infractions. Le taux d'autres crimes au Canada était de 10,2 infractions pour 1 000 habitants en 2010.

En 2010, des diminutions ont été signalées dans toutes les catégories « d'autres crimes » sauf celle de la pornographie juvénile qui est demeurée inchangée depuis 2009. Durant les deux années, 36 infractions liées à la pornographie juvénile ont été signalées ce qui constitue un taux de 4,8 infractions pour 100 000 habitants.

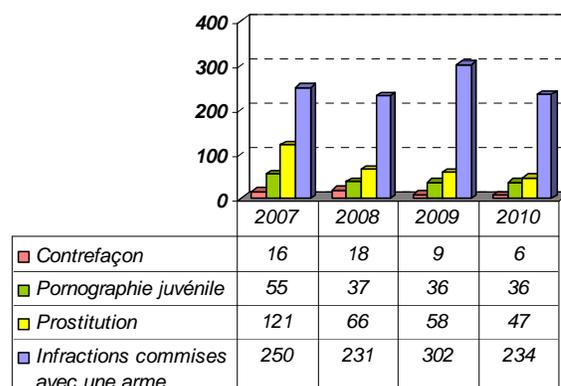
La plus grande catégorie d'autres crimes était celle des infractions contre l'administration de la justice, comprenant 2 590 infractions, soit 49 % des autres crimes en 2010. Depuis 2008, le taux d'infractions contre l'administration de la justice a diminué de 8,1 %, passant de 3,7 infractions pour 1 000 personnes en 2008 à 3,4 infractions en 2010. Les infractions contre l'administration de la justice comprennent, de façon non limitative, le manquement aux conditions de la probation, le défaut de se conformer à une ordonnance et le défaut de comparaître.

La deuxième catégorie d'autres crimes les plus souvent signalés en 2010 sont les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*, comme les intrusions de nuit, l'entrave à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix et les actions indécentes. Les infractions de cette catégorie ont diminué de 5 % entre 2009 et 2010.

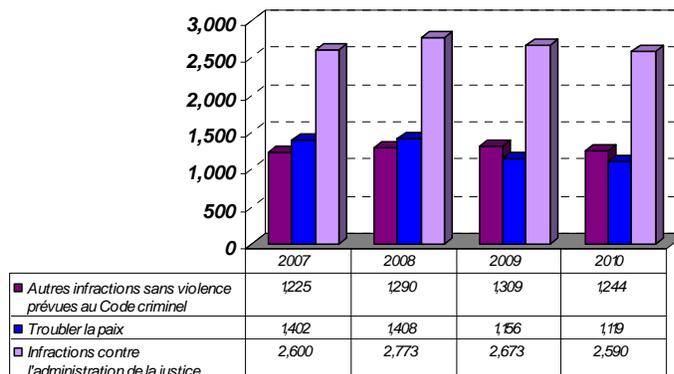
**Figure 10. Nombre et taux d'autres crimes au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 11. Autres crimes au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 12. Autres crimes au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



## INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

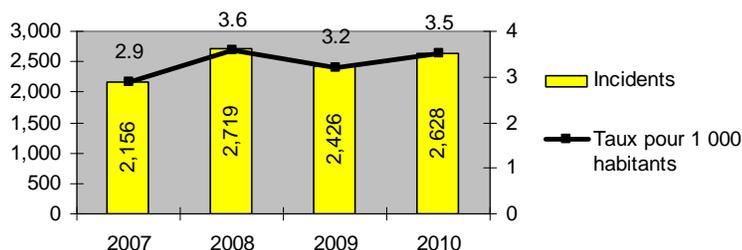
Les infractions relatives à la conduite pour facultés affaiblies comprennent la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite avec facultés affaiblies (drogues) causant la mort, la conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles, la conduite avec facultés affaiblies (drogues) causant des lésions corporelles, la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef, la conduite avec facultés affaiblies (drogues) d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef, le défaut de fournir un échantillon d'haleine, le défaut d'obtempérer ou le refus (drogues), le défaut de fournir un échantillon de sang et le défaut de fournir un échantillon de sang (drogues).

En 2010, 2 628 infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies ont été signalées au Nouveau-Brunswick, soit une augmentation de 8,3 % par rapport aux 2 426 incidents signalés en 2009. Le taux d'infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies était de 3,5 infractions pour 1 000 habitants, soit une augmentation de 8 % par rapport à 3,2 infractions en 2009. Le taux d'infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies au Canada était beaucoup moins élevé, soit 2,5 infractions pour 1 000 habitants, en 2010.

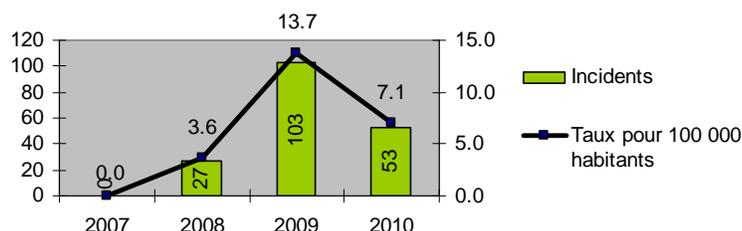
Le nombre d'infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue a augmenté de 281,5 % en 2009, passant de 27 incidents signalés en 2008 à 103 incidents en 2009. En 2010, 53 infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue ont été signalées, soit une diminution de 48,5 % par rapport à l'année précédente.

En 2010, 91 % de toutes les infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies étaient liées à la conduite d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef avec facultés affaiblies par l'alcool. Les services de police ont signalé 2 391 incidents du genre en 2010, soit une augmentation de 12,6 % par rapport aux 2 124 incidents signalés en 2009.

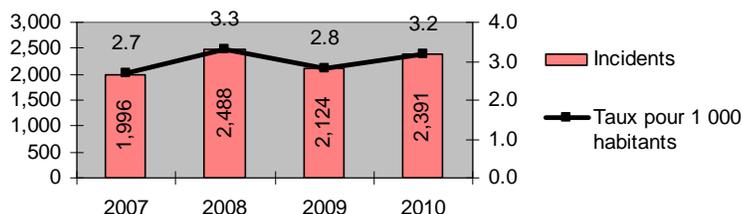
**Figure 13. Nombre et taux d'infractions pour conduite avec facultés affaiblies au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 14. Nombre et taux d'infractions de conduite avec facultés affaiblies (drogues) d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 15. Nombre et taux d'infractions de conduite avec facultés affaiblies (alcool) d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



## INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

Les crimes liés à la drogue comprennent les infractions liées à la possession, au trafic, à la production et à la distribution (importation et exportation) de cannabis, de cocaïne, d'héroïne, de méthamphétamines (meth en cristaux), de méthylènedioxyamphétamines (ecstasy) et d'autres drogues. Le pouvoir de prendre des mesures relativement à ces infractions se trouvent dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et, en conséquence, les crimes liés à la drogue ne sont pas inclus dans le taux global de criminalité.

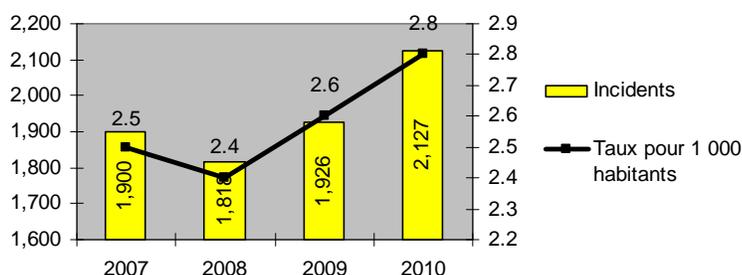
En 2010, les crimes liés à la drogue ont augmenté de 10,4 %, passant de 1 926 incidents signalés à la police en 2009 à 2 127 incidents en 2010. De même, le taux de crimes liés à la drogue a augmenté de 2,6 infractions pour 1 000 habitants en 2009 à 2,8 infractions en 2010. Entre 2008 et 2009, le nombre de crimes liés à la drogue a augmenté de 5,9 % et le taux a augmenté de 8,3 % au Nouveau-Brunswick. Le taux national de crimes liés à la drogue était de 3,2 infractions pour 1 000 habitants en 2010.

En 2010, les infractions liées à la possession de drogue ont augmenté de 13,7 % et celles liées au trafic, à la production et à la distribution, de 7,2 % par rapport à l'année précédente. Des augmentations ont été signalées pour le cannabis (+17,8 %), l'héroïne (+50 %), la meth en cristaux (+19,2 %) et l'ecstasy (+275 %). Des diminutions ont été signalées pour la cocaïne (-14,6 %) et les infractions liées à d'autres drogues relevant de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (-2,2 %).

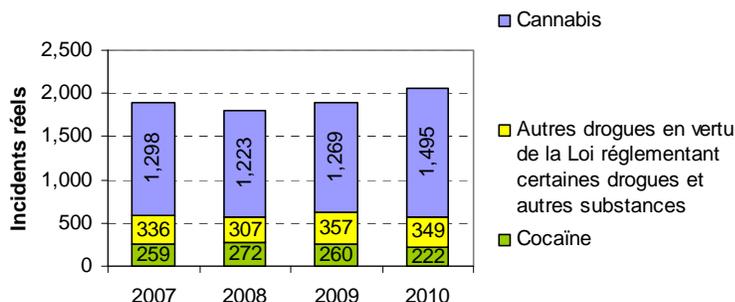
En 2010, les infractions liées au cannabis (possession, trafic, production et distribution) représentaient 70 % de tous les crimes liés à la drogue. Les infractions liées à d'autres drogues relevant de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* représentaient 16 % de tous les crimes liés à la drogue, la cocaïne représentait 10%, la meth en cristaux représentait 1,5 %, et l'héroïne et l'ecstasy représentaient chacune 0,7 %. La possession de cannabis représentait à elle seule 41 % de toutes les infractions liées à la drogue. En 2010, les services de police ont signalé

879 infractions liées à la possession de cannabis, soit un incident de plus qu'en 2009.

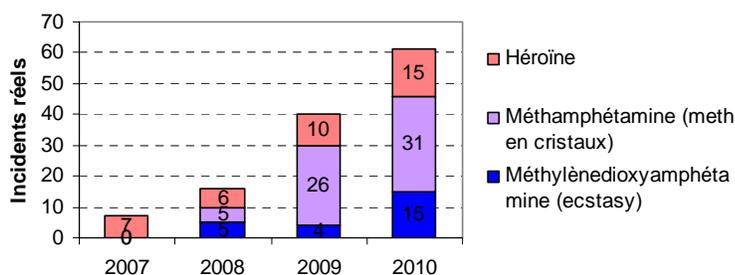
**Figure 16. Nombre et taux de crimes liés à la drogue au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 17. Crimes liés à la drogue au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Figure 18. Crimes liés à la drogue au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2010**



**Tableau 1. Infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies et aux drogues prévues au Code criminel déclarés par la police - N.-B.**

Catégorie de crime	Nombre d'infractions						Taux par 1 000 habitants					
	2007	2008	2009	2010	Vol Chg 09/10	% Chg 09/10	2007	2008	2009	2010	Vol Chg 09/10	% Chg 09/10
<b>TOTAL - CODE CRIMINEL</b>	<b>41,632</b>	<b>42,600</b>	<b>42,171</b>	<b>41,320</b>	<b>-851</b>	<b>-2.0</b>	<b>55.854</b>	<b>57.011</b>	<b>56.268</b>	<b>54.965</b>	<b>-1.303</b>	<b>-2.3</b>
<b>INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE</b>	<b>10,330</b>	<b>11,208</b>	<b>11,551</b>	<b>11,356</b>	<b>-195</b>	<b>-1.7</b>	<b>13.855</b>	<b>15.001</b>	<b>15.412</b>	<b>15.106</b>	<b>-0.306</b>	<b>-2.0</b>
Homicide	8	3	12	9	-3	-25.0	0.011	0.004	0.016	0.012	-0.004	-25.0
Total des autres infractions causant la mort	4	2	2	3	1	50.0	0.005	0.003	0.003	0.004	0.001	33.3
Tentative de meurtre	5	7	10	14	4	40.0	0.007	0.009	0.013	0.019	0.006	46.2
Agression sexuelle grave (niveau 3)	2	6	3	0	-3	-100.0	0.003	0.008	0.004	0.000	-0.004	-100.0
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corp. (niveau 2)	7	9	4	3	-1	-25.0	0.009	0.012	0.005	0.004	-0.001	-20.0
Agression sexuelle (niveau 1)	498	563	552	582	30	5.4	0.668	0.754	0.737	0.774	0.037	5.0
Total des agressions sexuelles contre les enfants	10	51	94	128	34	36.2	0.013	0.068	0.125	0.170	0.045	36.0
Agression grave (niveau 3)	49	58	56	55	-1	-1.8	0.066	0.078	0.075	0.073	-0.002	-2.7
Agression armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	896	1,080	1,095	922	-173	-15.8	1.202	1.445	1.461	1.226	-0.235	-16.1
Agression (niveau 1)	4,385	4,698	5,096	4,946	-150	-2.9	5.881	6.288	6.799	6.579	-0.220	-3.2
Voies de fait contre un policier	230	266	246	390	144	58.5	0.308	0.356	0.328	0.519	0.191	58.2
Total des autres agressions	16	24	14	9	-5	-35.7	0.021	0.032	0.019	0.012	-0.007	-36.8
Total des armes à feu; utiliser, décharger ou braquer	23	36	36	62	26	72.2	0.031	0.048	0.048	0.082	0.034	70.8
Total des vols	231	210	197	142	-55	-27.9	0.310	0.281	0.263	0.189	-0.074	-28.1
Séquestration ou enlèvement	52	41	54	59	5	9.3	0.070	0.055	0.072	0.078	0.006	8.3
Total des rapt	9	15	10	4	-6	-60.0	0.012	0.020	0.013	0.005	-0.008	-61.5
Extorsion	10	14	11	11	0	0.0	0.013	0.019	0.015	0.015	0.000	0.0
Harcèlement criminel	467	596	603	659	56	9.3	0.626	0.798	0.805	0.877	0.072	8.9
Menaces	2,375	2,538	2,561	2,468	-93	-3.6	3.186	3.397	3.417	3.283	-0.134	-3.9
Appels menaçants ou harcelants	843	786	721	789	68	9.4	1.131	1.052	0.962	1.050	0.088	9.1
Total des autres infractions avec violence	210	205	171	101	-70	-40.9	0.282	0.274	0.228	0.134	-0.094	-41.2
<b>INFRACTIONS CONTRE LES BIENS</b>	<b>25,633</b>	<b>25,569</b>	<b>25,077</b>	<b>24,688</b>	<b>-389</b>	<b>-1.6</b>	<b>34.381</b>	<b>34.222</b>	<b>33.460</b>	<b>32.840</b>	<b>-0.620</b>	<b>-1.9</b>
Introduction par effraction	3,849	3,816	3,470	3,633	163	4.7	5.163	5.107	4.630	4.833	0.203	4.4
Possession de biens volés	324	354	418	360	-58	-13.9	0.435	0.474	0.558	0.479	-0.079	-14.2
Vol de véhicules à moteur	1,345	1,285	1,288	1,239	-49	-3.8	1.804	1.720	1.719	1.648	-0.071	-4.1
Vol	10,072	10,296	9,960	10,358	398	4.0	13.510	13.780	13.289	13.779	0.490	3.7
Fraude	1,774	1,914	1,668	1,471	-197	-11.8	2.379	2.562	2.226	1.957	-0.269	-12.1
Vol d'identité	0	0	0	31	31	0.0	0.000	0.000	0.000	0.041	0.041	0.0
Fraude d'identité	0	0	0	66	66	0.0	0.000	0.000	0.000	0.088	0.088	0.0
Méfait	7,841	7,446	7,816	7,112	-704	-9.0	10.517	9.966	10.429	9.461	-0.968	-9.3
Crime d'incendie	428	458	457	418	-39	-8.5	0.574	0.613	0.610	0.556	-0.054	-8.9
<b>AUTRES INFRACTIONS SANS VIOLENCE PRÉVUES AU CC</b>	<b>5,669</b>	<b>5,823</b>	<b>5,543</b>	<b>5,276</b>	<b>-267</b>	<b>-4.8</b>	<b>7.604</b>	<b>7.794</b>	<b>7.396</b>	<b>7.018</b>	<b>-0.378</b>	<b>-5.1</b>
Contrefaçon	16	18	9	6	-3	-33.3	0.021	0.024	0.012	0.008	-0.004	-33.3
Total des infractions relatives aux armes	250	231	302	234	-68	-22.5	0.335	0.309	0.403	0.311	-0.092	-22.8
Pornographie juvénile	55	37	36	36	0	0.0	0.074	0.050	0.048	0.048	0.000	0.0
Total pour prostitution	121	66	58	47	-11	-19.0	0.162	0.088	0.077	0.063	-0.014	-18.2
Fait de troubler la paix	1,402	1,408	1,156	1,119	-37	-3.2	1.880	1.885	1.542	1.489	-0.053	-3.4
Total des infractions contre l'administration de la justice	2,600	2,773	2,673	2,590	-83	-3.1	3.487	3.711	3.567	3.445	-0.122	-3.4
Total des autres infractions sans violence prévues au CC	1,225	1,290	1,309	1,244	-65	-5.0	1.643	1.727	1.747	1.655	-0.092	-5.3
<b>CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES</b>	<b>2,156</b>	<b>2,719</b>	<b>2,426</b>	<b>2,628</b>	<b>202</b>	<b>8.3</b>	<b>2.892</b>	<b>3.639</b>	<b>3.237</b>	<b>3.496</b>	<b>0.259</b>	<b>8.0</b>
Cond. avec fac. aff. causant la mort	7	3	2	6	4	200.0	0.009	0.004	0.003	0.008	0.005	166.7
Cond. avec fac. aff. (drogue) causant la mort	0	0	0	0	0	0.0	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.0
Cond. avec fac. aff. causant des lés. corp.	17	23	16	17	1	6.3	0.023	0.031	0.021	0.023	0.002	9.5
Cond. avec fac. aff. (drogue) causant des lés. corp.	0	0	0	0	0	0.0	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.0
Cond. avec fac. aff. d'un véhicule, navire ou aéronef	1,996	2,488	2,124	2,391	267	12.6	2.677	3.330	2.834	3.181	0.347	12.2
Cond. avec fac. aff. (drogue) d'un véhicule, navire ou aéronef	0	27	103	53	-50	-48.5	0.000	0.036	0.137	0.071	-0.066	-48.2
Cond. avec fac. aff., défaut de fournir un échantillon d'haleine	134	166	167	150	-17	-10.2	0.180	0.222	0.223	0.200	-0.023	-10.3
Défaut de se conformer ou refus (drogues)	0	1	1	7	6	600.0	0.000	0.001	0.001	0.009	0.008	800.0
Cond. avec fac. aff. défaut de fournir un échantillon de sang	2	10	10	4	-6	-60.0	0.003	0.013	0.013	0.005	-0.008	-61.5
Défaut de fournir un échantillon de sang (drogues)	0	1	1	0	-1	-100.0	0.000	0.001	0.001	0.000	-0.001	-100.0
<b>LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES</b>												
<b>CRIMES LIÉS À LA DROGUE</b>	<b>1,900</b>	<b>1,818</b>	<b>1,926</b>	<b>2,127</b>	<b>201</b>	<b>10.4</b>	<b>2.549</b>	<b>2.433</b>	<b>2.570</b>	<b>2.828</b>	<b>0.258</b>	<b>10.0</b>
Cannabis	1,298	1,223	1,269	1,495	226	17.8	1.741	1.636	1.693	1.988	0.295	17.4
Cocaine	259	272	260	222	-38	-14.6	0.348	0.364	0.347	0.295	-0.052	-15.0
Héroïne	7	6	10	15	5	50.0	0.009	0.008	0.013	0.020	0.007	53.8
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	336	307	357	349	-8	-2.2	0.451	0.411	0.476	0.465	-0.011	-2.3
Méthamphétamine (crystal meth)	0	5	26	31	5	19.2	0.000	0.006	0.035	0.041	0.006	17.1
Méthylènedioxyamphétamine (ecstasy)	0	5	4	15	11	275.0	0.000	0.007	0.005	0.020	0.015	300.0

Tableau 2.

Provinces et territoires	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	Indice de 2010	Variation en pourcentage de 2009 à 2010	Indice de 2010	Variation en pourcentage de 2009 à 2010	Indice de 2010	Variation en pourcentage de 2009 à 2010
Terre-Neuve-et-Labrador	80,2	10	70,2	13	84,1	10
Île-du-Prince-Édouard	66,0	0	42,1	-5	75,1	1
Nouvelle-Écosse	83,5	-1	84,5	-6	83,1	2
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>69,0</b>	<b>-3</b>	<b>68,4</b>	<b>-5</b>	<b>69,2</b>	<b>-1</b>
Québec	76,9	-6	76,5	-5	77,0	-6
Ontario	65,0	-6	77,7	-5	60,2	-6
Manitoba	127,8	-6	162,3	-8	114,5	-5
Saskatchewan	148,2	-1	153,9	-1	145,9	-1
Alberta	97,9	-8	98,1	-8	97,8	-7
Colombie-Britannique	102,4	-7	102,1	-8	102,5	-7
Yukon	171,2	-6	188,1	-6	164,7	-5
Territoires-du-Nord-Ouest	340,2	6	325,2	0	345,9	8
Nunavut	345,7	3	505,7	4	284,2	2
<b>Canada</b>	<b>82,7</b>	<b>-6</b>	<b>88,9</b>	<b>-6</b>	<b>80,3</b>	<b>-6</b>

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3.

Provinces et territoires	Indice de gravité des crimes chez les jeunes		Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes		Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes	
	Indice de 2010	Variation en pourcentage de 2009 à 2010	Indice de 2010	Variation en pourcentage de 2009 à 2010	Indice de 2010	Variation en pourcentage de 2009 à 2010
Terre-Neuve-et-Labrador	76,5	-12	54,0	-1	93,7	-17
Île-du-Prince-Édouard	67,3	-7	38,8	-22	89,1	-1
Nouvelle-Écosse	119,3	-3	110,0	5	126,4	-7
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>97,6</b>	<b>-14</b>	<b>68,7</b>	<b>-24</b>	<b>119,5</b>	<b>-10</b>
Québec	65,4	-6	71,5	-4	60,7	-7
Ontario	82,9	-7	96,4	-3	72,6	-10
Manitoba	171,3	-13	200,5	-16	149,1	-10
Saskatchewan	235,2	-5	190,6	3	269,3	-8
Alberta	99,5	-4	89,1	-5	107,4	-3
Colombie-Britannique	70,6	-5	70,0	0	71,0	-8
Yukon	222,7	-26	171,7	-35	261,6	-21
Territoires-du-Nord-Ouest	427,0	-2	182,3	-17	613,3	2
Nunavut	449,3	-1	330,4	30	539,9	-11
<b>Canada</b>	<b>90,5</b>	<b>-6</b>	<b>93,7</b>	<b>-4</b>	<b>88,0</b>	<b>-8</b>

Note : Désigne le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été mis en accusation (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale grâce à des avertissements, à des mises en garde, au renvoi à des programmes communautaires, etc.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

## NOTES AU SUJET DES DONNÉES

Le présent rapport est fondé sur les données sur la criminalité fournies par les services de police. Chaque service de police municipal ou régional au Nouveau-Brunswick et la GRC dans la province participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité, qui est administré à l'échelle nationale par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité forme la base de la collecte de données sur la criminalité dans les provinces et les territoires partout au Canada.

La Déclaration uniforme de la criminalité est conçue pour recueillir des données globales sur l'incidence de la criminalité. Il s'agit du nombre de crimes dont la police est informée, que les agents découvrent les infractions eux-mêmes ou qu'elles leur soient signalées. La Déclaration uniforme de la criminalité, et par extension le présent rapport, incluent seulement les renseignements que détient la police au sujet des crimes. Les crimes ne sont pas tous constatés, et certains de ceux qui le sont ne sont jamais portés à l'attention de la police.

Bien qu'elles ne soient pas abordées dans le présent rapport, les enquêtes sur la victimisation, comme l'Enquête sociale générale sur la victimisation, et les enquêtes d'autodéclaration constituent également des sources de données sur la prévalence de la criminalité. Toutes ces enquêtes, y compris la Déclaration uniforme de la criminalité, sont sujettes à plusieurs facteurs et biais dans la rédaction des rapports et ne peuvent pas être comparées directement. Toutefois, elles peuvent être utilisées de façon complémentaire pour mieux comprendre l'ampleur de la criminalité au sein d'une population.

La Déclaration uniforme de la criminalité enregistre trois composantes principales pour chaque incident criminel : 1) l'infraction la plus grave survenue au cours de l'incident par type et volume (généralement l'infraction qui entraîne la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada), 2) le classement (par mise en accusation ou autrement), et 3) les personnes mises en accusation relativement à l'infraction (selon le sexe et selon qu'il s'agit d'adultes ou d'adolescents). Les crimes sont classés de l'une ou l'autre des deux façons suivantes : 1) lorsque la police présente un rapport à l'avocat de la Couronne recommandant que des accusations soient portées ou 2) lorsque la preuve justifie le dépôt d'accusations mais que l'arrestation physique d'un contrevenant n'est pas possible parce qu'il est décédé ou qu'il a quitté le pays, ou lorsque la police, devant certaines circonstances, décide de prendre d'autres mesures (p. ex. la déjudiciarisation).

Les crimes signalés par les services de police sont divisés en trois principales catégories d'infractions au *Code criminel* : 1) les infractions contre les personnes (crimes violents), 2) les infractions contre les biens (crimes contre les biens) et 3) les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel* (autres crimes). Les infractions faisant partie de ces trois catégories constituent le nombre total de crimes. Les infractions au *Code criminel* se rapportant à la circulation (conduite avec facultés affaiblies et autres infractions aux règlements de la circulation en vertu du *Code criminel*) ainsi que les crimes liés à la drogue (infractions en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*) sont abordés indépendamment du nombre total de crimes.

Le présent rapport se limite à un examen des infractions prévues au *Code criminel* du Canada et dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Il exclut les infractions au *Code criminel* se rapportant à la circulation autres que les infractions de conduite avec facultés affaiblies; il exclut également les infractions en vertu d'autres lois ou arrêtés fédéraux, provinciaux et municipaux.

Le présent rapport présente les données sur la criminalité de quatre façons : 1) les incidents réels, 2) les taux par habitant, 3) l'évolution des pourcentages entre les années, et 4) l'indice de gravité de la criminalité. Les incidents réels sont les chiffres bruts des infractions signalées à la police ou découvertes par elle et qui, à l'issue d'une enquête préliminaire, sont réputées avoir eu lieu ou avoir été tentées. Le taux est le nombre d'infractions au *Code criminel* ou de crimes signalés pour chaque tranche de 1 000 ou de 100 000 habitants. Un taux pour 100 000 habitants est utilisé lorsque le nombre d'infractions signalées est peu élevé. Le taux constitue une meilleure mesure des tendances de la criminalité que le nombre d'incidents réels parce qu'il tient compte des différences de population. L'évolution des pourcentages permet d'effectuer une comparaison du nombre de crimes entre les années. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on examine l'évolution des pourcentages puisque de légères augmentations des incidents signalés peuvent entraîner une augmentation en pourcentage importante lorsque le nombre d'incidents signalés est peu élevé. Par exemple, douze homicides ont été commis au Nouveau-Brunswick en 2009, soit neuf de plus que ceux qui ont été signalés en 2008 (trois homicides), ce qui constitue une augmentation de 300 p. 100. Statistique Canada a élaboré un nouvel outil en 2009 pour se pencher sur le fait que le taux de criminalité global est déterminé par des infractions de moindre gravité à volume élevé, comme les vols mineurs, les méfaits et les voies de fait mineures. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) mesure non seulement le volume de crimes déclarés par la police au Canada, mais également leur gravité. L'IGC est conçu de façon à mesurer les variations de la gravité générale de la criminalité ainsi que les différences de la gravité entre les diverses régions du pays. La gravité d'une infraction est déterminée en attribuant un poids à chaque infraction à partir des peines qui ont été imposées par les tribunaux. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'IGC. L'IGC lui-même est calculé en multipliant le nombre d'incidents déclarés par la police pour chaque infraction par le poids de cette infraction. On additionne ensuite toutes les infractions pondérées, puis on divise le total par la population correspondante. Enfin, l'IGC est établi à « 100 » pour le Canada, l'année de base étant 2006. En fin de compte, il y a trois indices : le premier sert à mesurer la gravité globale de la criminalité en fonction du volume total d'infractions au *Code criminel* et aux lois fédérales déclarées par la police; le deuxième sert à mesurer les crimes violents déclarés par la police; le troisième, l'Indice de gravité des crimes sans violence, sert à mesurer tous les crimes qui ne sont pas considérés violents (Dauvergne et coll., 2010; Wallace, Turner, Matarazzo et Babyak, 2009). Statistique Canada produit également un IGC pour les infractions commises par les adolescents.

## **FACTEURS INFLUENÇANT LES STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ FOURNIES PAR LES SERVICES DE POLICE**

On estime que de nombreux facteurs influencent la prévalence de la criminalité et le nombre de crimes signalés. Parmi ces facteurs, mentionnons les suivants :

Données démographiques – La répartition selon l'âge au sein d'une population, en particulier le nombre d'hommes âgés de 15 à 24 ans (le groupe d'âge le plus susceptible de commettre des crimes et d'être victime de crimes), peut influencer sur le taux de criminalité (Sauvé, 2005).

Facteurs sociaux et économiques – L'inflation et les difficultés économiques peuvent influencer la prévalence des crimes imputables à des motifs financiers comme les vols qualifiés, les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur. Dans le même ordre d'idées, la consommation d'alcool et le taux de chômage sont liés aux taux d'homicides (Pottie-Bunge, Johnson et Baldé, 2005). L'accès à des ressources socio-économiques est associé aux taux de criminalité des quartiers (Charron, 2009; Savoie, 2008). D'autres études ont établi des liens entre le revenu et la scolarité et la criminalité (Wallace, Wisener et Collins, 2006).

Signalement à la police par le public – La volonté du public de signaler les crimes à la police a des répercussions sur les statistiques sur la criminalité. Les changements dans les réactions et les perceptions des citoyens relativement à certains crimes (comme les agressions sexuelles ou la violence conjugale), qui découlent parfois de la représentation que font les médias de la criminalité, peuvent entraîner des différences dans les taux de signalement à la police (Dauvergne et Turner, 2010). De plus, des partenariats solides entre la police et les collectivités pourraient encourager les citoyens à signaler davantage d'incidents à la police (Colombie-Britannique, 2008).

Pratiques des services de police en matière de production de rapports et d'application des lois – Les processus et les systèmes internes de gestion des dossiers des services de police peuvent avoir une influence sur le fait qu'un incident criminel soit ou non entré dans le système de gestion des dossiers local et transmis au Programme national de déclaration uniforme de la criminalité (Dauvergne et coll., 2010). De plus, les opérations policières spéciales qui ciblent certains types de crimes sont reflétées dans les statistiques officielles sur la criminalité (Sauvé, 2005).

Changements législatifs ou modification des politiques – Les modifications apportées aux lois, comme les modifications au *Code criminel* visant à créer une nouvelle infraction ou à élargir la définition d'une infraction existante, entraîneront vraisemblablement une augmentation ou une diminution du nombre d'incidents signalés à la police et par la police. Dans le même ordre d'idées, lorsque la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* est entrée en vigueur en 2003, beaucoup de services de police ont ajusté leurs politiques afin de mieux refléter les principes établis dans la *LSJPA* en vue de réduire les contacts des adolescents avec le système de justice pénale, ce qui a entraîné une diminution du nombre de crimes commis par les jeunes déclarés par la police (Sauvé, 2005).

Changements technologiques – Les progrès technologiques continus ont favorisé l'émergence de nouveaux crimes plus complexes, ce qui a créé de nouveaux défis pour la police (Dauvergne et coll., 2010). C'est probablement une combinaison de nombreux facteurs, plutôt qu'un seul facteur, qui est à l'origine de l'évolution des taux de criminalité.

## **RÉFÉRENCES :**

BRENNAN, S. et M. DAUVERGNE (2011). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010*, Juristat, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa.

COLOMBIE-BRITANNIQUE (2008). *Crime statistics in British Columbia, 2008*. Division des services de police, ministère de la Sécurité publique et Solliciteur général, Colombie-Britannique, vol. 1, n° 3.

CHARRON, M. (2009). *Caractéristiques des quartiers et répartition des crimes déclarés par la police dans la ville de Toronto*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, n° 18.

DAUVERGNE, M. et J. TURNER. (2010). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2009*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa.

POTTIE-BUNGE, V., H. JOHNSON et T. BALDÉ. (2005). *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. Série de documents de recherche sur la

criminalité et la justice, n° 5.

SAUVÉ, J. (2005). *Statistiques de la criminalité au Canada, 2004*, Juristat, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, vol. 25, n° 5.

SAVOIE, J. (2008). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité : Edmonton, Halifax et Thunder Bay*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, n° 10.

WALLACE, M., J. TURNER, A. MATARAZZO et C. BABYAK. (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, produit n° 85-004-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

WALLACE, M., M. WISENER et K. COLLINS. (2006). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Regina*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, n° 8 .